

Pierre Gaillard : un **humanitaire** dans la guerre d'**Algérie**

Entretien réalisé par
Mohamed Ben Ahmed

Ancien délégué général du CICR pour le Maghreb et le Moyen-Orient, Pierre Gaillard évoque pour "L'Humanitaire-Maghreb" les souvenirs de ses activités pendant la guerre d'indépendance de l'Algérie, de 1954 à 1962.



Photos archives CICR

Pierre Gaillard et Dr Louis Gaillard ont parcouru en Algérie plus de 15.000 km et effectué 104 visites dans différents lieux de détention en Algérie

L'Humanitaire-Maghreb : à partir de quand date l'implication du CICR dans le conflit algérien ?

Pierre Gaillard : dès le déclenchement des événements de 1954 (guerre de libération nationale algérienne, ndlr), j'ai suggéré au CICR

d'entreprendre une action en faveur des prisonniers. Il fallait approcher le gouvernement français, ce qui n'était pas évident ; l'Algérie c'était la France, il s'agissait donc d'une affaire intérieure.

Nous avons bénéficié d'un atout particulier : le Président du Conseil

d'alors était Pierre Mendès France, qui se montra ouvert aux démarches de notre délégué à Paris et accepta que le CICR soit autorisé à visiter les lieux de détention en Algérie et au Maroc.

A cette époque, nous avions comme Président du CICR un

visionnaire, Paul Ruegger, qui avait convoqué à Genève deux réunions d'experts internationaux -des juristes, des hommes politiques etc.- consacrées respectivement aux troubles intérieurs et à l'assistance aux détenus politiques. Ces réunions d'experts avaient abouti à des conclusions écrites qui ont été publiées par le CICR dans de petits opuscules. Ceux-ci ont constitué, en quelque sorte, un prélude au développement du droit international humanitaire (DIH) qui sera consacré par les Protocoles additionnels de 1977 aux Conventions de Genève de 1949. C'est en nous fondant sur les conclusions de ces commissions d'experts, en particulier sur celles relatives à l'assistance aux détenus politiques, que nous avons formulé la demande présentée au gouvernement français pour décrire l'action que le CICR souhaitait entreprendre en Algérie et au Maroc. Nous avons eu un accord pour visiter les prisons en Algérie. Il s'agissait de missions occasionnelles ; à l'origine, il n'était même pas question de répéter ces missions. Sur cette base, nous avons démarré, en mars 1955, les visites de prisons en Algérie.

Toutes les prisons ?

Il s'agissait de visiter spécifiquement les personnes arrêtées à la suite des "événements". L'autorisation était générale, mais la plupart des prisonniers étaient encore des prévenus. Ils n'avaient pas encore été condamnés.

Selon la législation française, les prévenus étaient sous l'autorité des juges d'instruction, de sorte que nous devions, pour chaque établissement, obtenir l'autorisation du juge afin de pouvoir nous entretenir sans témoin avec les prévenus. Certains juges étaient réticents. En raison du principe de l'indépendance de la justice, certains même ne se sentaient aucune obligation vis-à-vis des décisions du gouvernement. Mais, malgré tout, la mission a pu se dérouler normalement.

Ultérieurement, au cours de ces entretiens sans témoin, nous avons appris qu'en dehors des prisons, il



Distribution de secours par la Croix-Rouge française en présence de Pierre Gaillard -Algérie, 1960

Photos archives CICR

existait des camps d'internement administratif baptisés "Centres d'hébergement". Il y en avait à l'époque trois. Un dans chaque grande région : un camp au Djorf, pour le Constantinois, un deuxième à Berrouaghia, pour l'Algérois et un troisième à Arzew, pour l'Oranais. L'autorisation nous fut également accordée de visiter ces centres administratifs.

La deuxième mission a donc concerné les prisons et les centres d'hébergement. L'effectif des prisonniers était important et les visites étaient longues.

Par la suite, lors des entretiens dans les centres d'internement, nous avons appris qu'avant d'arriver dans ces centres, certains prisonniers avaient été détenus dans des camps locaux gérés par l'armée,

les Centres de tri et de triage (CTT). Chaque secteur militaire tenu par un régiment avait

un CTT dans lequel on détenait les personnes arrêtées pour activités politiques ou capturées lors des combats dans les maquis. Nous

avons obtenu l'autorisation de visiter également les CTT. Dès lors, le CICR était devenu un acteur humanitaire dans le conflit algérien. L'armée française nous avait désigné des officiers de liaison, au début un capitaine, par la suite un colonel et finalement un général, illustrant l'importance accordée à cette mission. Dans toutes ces missions, il y avait naturellement des médecins pour étayer nos constatations, s'il y avait lieu. Outre les CTT, nous avons constaté l'existence de centres de rééducation destinés, sans doute, à retourner les combattants capturés au combat.

Mais à cette époque déjà, certains intellectuels français avaient commencé à dénoncer la pratique de la torture en Algérie. Quelle était la position du CICR ?

En 1957, l'un des rapports confidentiels remis par le CICR au gouvernement français, dans lequel étaient consignées toutes les observations faites par la mission, y compris les allégations éventuelles de torture, a été diffusé dans la presse. Le journal "Le Monde" en avait

Le CICR était devenu un acteur humanitaire dans le conflit algérien

publié trois pages. Selon les engagements pris par le CICR vis-à-vis du gouvernement français, les rapports ne devaient pas être rendus publics. Cette divulgation n'était évidemment pas le fait du CICR, mais les autorités françaises en avaient été très affectées. Pendant plusieurs mois, le CICR ne put retourner en Algérie. En revanche, le GPRA (Gouvernement Provisoire de la République Algérienne) prit conscience de l'importance de l'action du CICR.

Quel était le statut octroyé par l'armée française aux combattants algériens ?

Dans les dernières années du conflit, suite à une démarche du CICR auprès du Commandant en chef de l'époque, le Général Salan, une instruction fut donnée afin que les hommes capturés en uniforme, les armes à la main puissent bénéficier d'un traitement -mais non d'un statut- proche de celui des prisonniers de guerre (PG). L'applicabilité des Conventions de Genève n'était pas officiellement reconnue, puisque c'était un conflit interne. Mais, il y avait une évolution, motivée peut-être par le désir de récupérer ces combattants, baptisés les PAM (pris les armes à la main). (Voir à ce sujet, le témoignage de

Jacques Moreillon, membre du Conseil de l'Assemblée du CICR, p 22). Les catégories de prisonniers étaient donc extrêmement nombreuses et les visites du CICR devaient couvrir tous les centres de détention. Au cours de chaque mission, nous avons bien entendu, affaire aux autorités civiles et aux autorités militaires de chacune des trois régions -le Constantinois, l'Algérois et l'Oranais- auxquelles nous faisons part de nos observations. En fin de mission, à Alger, nous rencontrons le Commandant en chef et le Gouverneur Général (le plus haut représentant du Gouvernement français en Algérie, ndlr). Puis, à Genève, le CICR établissait un rapport final couvrant tous les camps visités, suivi d'une synthèse comprenant recommandations et commentaires. C'était l'un de ces rapports qui fut publié par "Le Monde". Toutes ces démarches n'ont pas fait disparaître la torture en Algérie, mais nous avons le sentiment d'avoir contribué à en limiter les effets, d'autant plus que de nombreux officiers étaient hostiles à ces pratiques. En tant que chef de mission, j'ai eu un entretien avec le Président du Conseil d'alors, Guy Mollet, pour appuyer nos observations.

Auprès de la partie algérienne, quel genre de protection le CICR a-t-il prodiguée aux militaires français capturés par l'ALN dans le maquis ?

Personnellement, j'avais beaucoup insisté auprès du GPRA et du Croissant-Rouge algérien -en formation à cette époque- avec qui nous étions en contact régulier à Genève pour pouvoir assister les militaires français capturés en Algérie. Il s'agissait d'obtenir des éléments de réciprocité avec l'action menée en Algérie au profit des diverses catégories de prisonniers algériens. A quatre reprises, le CICR a obtenu la libération inconditionnelle de militaires français capturés par le FLN dans les maquis. Le nombre des prisonniers était certes faible, mais l'impact de ces libérations était important. Ils ont été libérés à deux reprises en Tunisie et à deux reprises au Maroc.

En Tunisie, les opérations de libération se déroulaient avec une certaine solennité. J'ai chaque fois représenté le CICR. La cérémonie, en présence de journalistes, se passait de la manière suivante : un officier de l'ALN (Armée de Libération Nationale) arrivait avec les prisonniers. Il les remettait alors officiellement au Croissant-Rouge algé-

Feu Aziz Jallouli, Président du Croissant-Rouge Tunisien lors de la libération à Tunis de 4 prisonniers de guerre français qui sont remis au CICR en 1958



Photos archives CICR



COMITÉ INTERNATIONAL
de la
CROIX-ROUGE

PROCES-VERBAL DE RENDEZ DE PRISONNIERS

Vous soussignée, déléguée du Comité International de la Croix-Rouge, déclarez avoir pris en charge ce jour, des mains du Croissant-Rouge algérien, les prisonniers français suivants :

Caporal Lucien LOUVET
Soldat Jean COLON
Canonier Maurice BOMIL
Canonier Gilbert FILLIHE
Soldat Yves JACQUET
Sergent-chef François FOURNIER

libérés par l'A.L.N. et devant être rapatriés vers leurs familles en France.

[Signature]
C. VENTUR
Délégué

[Signature]
P. GAILLARD
Délégué

Djéda, le 20 février 1959

Document publié in "Les actions humanitaires pendant la lutte de libération" de Farouk Benatia, Editions Dahlab, Alger 1997

TEMOIGNAGE

rien et le Colonel Boumediène, Chef des forces armées. Mes démarches ne rencontrèrent pas de succès.

D'autre part, les conditions de reconnaissance d'une Société nationale de Croissant-Rouge en Algérie étant maintenant remplies, le CICR, selon la procédure en vigueur, a reconnu officiellement le CRA, rendant par là possible sa participation aux organes de la Croix-Rouge internationale.

L'accession de l'Algérie à l'indépendance a-t-elle mis un terme à l'activité du CICR dans ce pays ?

Absolument pas ! Après le 1er juillet 1962, le CICR maintint en Algérie une délégation de quatre personnes afin de poursuivre son assistance aux civils algériens, français ou appartenant à d'autres nationalités, éprouvés par la guerre et les troubles récents. Sa délégation qui était entrée en contact officiel avec le nouveau gouvernement avait aussi pour tâche d'assister la Société du Croissant-Rouge qui commençait à s'organiser en Algérie. En outre, les relations entre l'Algérie et le CICR ont toujours été caractérisées par la confiance et le respect mutuels, comme en témoigne cette anecdote : quelques années après l'indépendance, un avion de la compagnie israélienne El-Al avait été détourné sur Alger. Le CRA a contacté le CICR et a demandé à ce que je vienne à Alger. J'ai été reçu dans la plus grande discrétion par le Président du CRA, chez lequel j'ai même logé. Très rapidement, les pilotes d'El Al m'ont été remis sans publicité et, ensemble, nous avons quitté l'Algérie.

Pierre Gaillard : une vie au service de l'humanitaire

- 1941 : entre au CICR à l'âge de 23 ans, après des études de droit.
- 1948 : adjoint du chef de mission du CICR en Palestine.
- Pendant 20 ans : responsable du CICR pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.
- 1969-1970 : dirige le "Service de diffusion des Conventions de Genève" et travaille avec l'équipe chargée de la rédaction du projet des Protocoles additionnels de 1977.
- 1981 : cesse officiellement toute activité au sein du CICR mais continue de présider pendant huit ans la "Commission des Statuts des SN de la CR & du CR".

rien, qui à son tour, les remettait au Croissant-Rouge tunisien. Celui-ci les confiait ensuite au CICR. J'embarquais les prisonniers pour les remettre au consulat de France, qui les rapatriait.

Au Maroc, les libérations de prisonniers français capturés en Algérie ont eu lieu l'une à Rabat, l'autre à Oujda où il y avait une antenne locale du Croissant-Rouge algérien (voir document ci-dessus). Je me rappelle qu'à Rabat, la libération des prisonniers français s'est faite sous l'égide de la sœur du roi Hassan II, Lalla Aïcha, à l'époque Présidente d'honneur du Croissant-Rouge marocain.

Quel genre de relations avait le CICR avec les nationalistes algériens ?

Le CICR avait très tôt noué également des rapports avec les Algériens. D'abord en 1955 avec Farhat Abbas, venu présenter au CICR un médecin originaire de l'Oranais, le Dr Bentami comme représentant du futur Croissant-Rouge algérien (CRA) à Genève. Le CRA ne pouvait pas être reconnu officiellement à cette époque, car les conditions de reconnaissance n'étaient pas remplies. Mais, pendant toute la durée de la guerre d'Algérie, j'ai eu des rapports suivis et confiants avec le Dr Bentami, qui était presque mon voisin de pallier. C'est grâce à l'intervention personnelle du Dr Ben-

tami, que le CICR a pu obtenir, à quatre reprises, la libération de prisonniers français. A la fin de la guerre en 1962, le Dr Bentami est devenu le premier ambassadeur d'Algérie auprès des Nations-Unies, à Genève. Il avait comme assistant à l'époque Mohamed Bédjaoui, qui préparait sa thèse sur "la Révolution Algérienne et le Droit". Par ailleurs, le CICR s'est également préoccupé des Centres de regroupement de civils évacués de leurs zones d'habitation par l'armée française, pour les soustraire à l'ALN. Il s'agissait en quelque sorte de réfugiés dans leur propre pays. Le CICR a rapidement entrepris une action d'assistance matérielle. Dans ce cadre, le CICR avait incité la Croix-Rouge française (CRF) à venir en aide à ces personnes. Des missions d'infirmières et d'assistantes sociales furent envoyées de France en Algérie pour engager cette action. Sur la suggestion du CICR, le CRA accepta que cette contribution fut distribuée par la CRF. Un bel exemple de la coopération au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge !

Suite à la disparition, dans les mois qui ont suivi l'indépendance de l'Algérie, de quelques centaines de civils français, le gouvernement français a demandé au CICR d'entreprendre une action de recherche de ces personnes, avec l'accord des autorités algériennes. Malheureusement, malgré des recherches systématiques et prolongées, cette mission n'obtint que très peu de résultats.

Un autre problème se posait également : le sort des Harkis au sujet desquels circulaient des informations très alarmantes. Le CICR me demanda de retourner en Algérie pour entreprendre des démarches en leur faveur et en particulier de visiter les lieux de détention dans lesquels ils pouvaient se trouver. En automne 1962, revenu en Algérie, j'ai rencontré des ministres du gouvernement algé-